

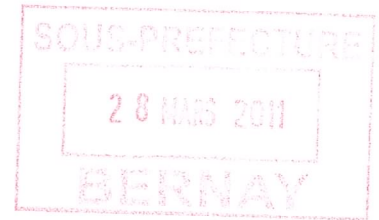
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

EURE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **BOSROBERT**Séance du **16 mars 2011**

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	11
- votants	9
- absents	2
- exclus	0

L'an deux mille onze, le 16 mars à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel DENYS.

Etaient présents : MM.

Franck GIFFARD, Chantal DEPRE, Céline SEVESTRE, Valérie HEBERT, Jérôme BREEMEERSCH, Pascal ADAM, Chantal DURAND, Michel PREVEL - Absents excusés : Claude BREVAL, Françoise WILHELM

Date de convocation :

11 mars 2011

Date d'affichage :

11 mars 2011

OBJET

Consultation sur le projet
SCOT

M. Céline SEVESTRE a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Le Conseil Municipal,

- Vu les statuts de la communauté de communes,
- Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.121-1 et suivants, L.122-1 et suivants,
- Vu les statuts du syndicat mixte du pays Risle-Charentonne, et notamment l'article 2 alinéa 7 selon lequel les missions du syndicat mixte sont de "préparer, coordonner, mettre en oeuvre ou faire mettre en oeuvre et assurer le suivi d'un schéma de cohérence territoriale à l'échelle de son territoire d'action",
- Vu l'arrêté du Préfet de l'Eure en date du 30 mai 2005 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du pays "Risle-Charentonn",
- Vu la délibération C2011-05 du comité syndical du pays Risle-Charentonne en date du 4 janvier 2011 arrêtant une seconde fois le projet de SCOT du syndicat mixte du pays, modifié à la suite du premier arrêt voté le 15 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'émettre un avis DFAVORABLE sur le projet de SCOT du pays "Risle-Charentonne", arrêté le 4 janvier 2011 par le comité syndical du syndicat mixte du pays Risle-Charentonne.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous Préfecture de BERNAY
le 28/03/11 et publication ou
notification du 30/03/2011



Le Maire,



Signature